

--	--

**3EME SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2017**

**REUNION DES 29 ET 30 JUIN**

**N° 2017/E3/038**

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. Dominique BUCCHINI**

**AU NOM DU GROUPE «ELU(E)S COMMUNISTES ET CITOYENS DU FRONT  
DE GAUCHE »**

**OBJET : REORGANISATION DES SERVICES DE L'OFFICE DE  
L'ENVIRONNEMENT DE CORSE.**

Madame la Présidente,

Je voudrais ici me faire l'interprète de plusieurs agents de l'OEC inquiets des conditions dans lesquelles la réorganisation des services de cet Office a été engagée.

Il ne s'agit pas de se substituer aux OS mais de faire état d'une situation en décalage selon nous avec la délibération de l'Assemblée de Corse du 27 avril 2017 souhaitant (article 4) « qu'une réflexion soit engagée sur l'harmonisation des statuts des personnels des agences et offices de la CTC, en concertation avec les partenaires sociaux ».

Il ressort des éléments dont nous disposons qu'une note de cadrage établie le 17 février, engage la création de plusieurs Services et d'un poste de Secrétaire Général pour répondre à la volonté de rationalisation et d'harmonisation affirmée par le Conseil Exécutif s'agissant des Offices.

Le 28 février 2017, les membres du Comité d'entreprise ont été informés que

cette nouvelle organisation avait été adoptée à la majorité des élus du personnel (5 pour et 3 abstentions, 1 CGT et 2 sans étiquette).

Néanmoins, la concertation avec le personnel semble limitée. Les cadres A concernés ont été reçus individuellement pour une présentation du dispositif. Une présentation globale a ensuite été faite au personnel sur les sites de Corte, Bonifacio et Ajaccio.

Depuis les fiches de postes ont été diffusées avec pour certaines des modifications rendant l'appel à candidature inopérant. Là-dessus se greffe l'évolution de la grille salariale. Le tout impacte les évolutions de carrières pour une grande majorité d'agents dans toutes les catégories (C,B,A)...

Nous pensons que cette précipitation ne se justifie pas. Inversement un temps plus long pour la concertation et la réflexion permettrait d'anticiper de manière plus constructive les changements relatifs à la mise en place de la Collectivité unique.

Pour ce faire, c'est le sens de ma question, seriez-vous disposés à sursoir à la mise en place de la nouvelle organisation, de la classification des emplois et de la modification des grilles de salaires ?